

« De même encore, j'espace ces cures de plus en plus à mesure que je m'éloigne davantage du début de la maladie. J'en prescris par exemple : trois ou quatre au cours de la première année de ce traitement (en les alternant ou non avec des cures mercurielles, si celles-ci me paraissent encore opportunes); — trois au cours de l'année suivante; — deux au cours de la suivante.

« Ainsi donc, d'une part, *traitement chronique* ou tout au moins *traitement très prolongé*; et, d'autre part, *traitement intermittent*, voilà toute ma méthode. »

Le tableau suivant, emprunté à M. Balzer, résume la pratique de M. Fournier.

	2 MOIS		6 SEMAINES		6 SEMAINES		6 SEMAINES			
	Hg	Hg	Hg	Hg	Hg	Hg	Hg	Hg		
1 ^{re} Année.	Hg	Hg	Hg	Hg	Hg	Hg		Hg	Hg	
2 ^e Année.		Hg	Hg		Hg	Hg		Hg	Hg	
	6 SEMAINES									
3 ^e Année.	I	I	Hg	Hg	I	I	Hg	Hg	I	I
4 ^e Année.		I	I		I	I			I	I
5 ^e Année et suivantes.		I	I						I	

Récemment (*Académie de médecine*, 28 février 1905), M. Fournier, visant surtout le traitement préventif des accidents nerveux et notamment de la paralysie générale, est revenu sur la question du traitement préventif de la syphilis auquel il propose d'apporter quelques modifications. M. Fournier estime que l'on peut demander au traitement mercuriel, préventif et intermittent, plus que l'on en a obtenu jusqu'ici, non pas en prolongeant la durée de ce traitement (quatre ans est une moyenne qu'il convient, suivant lui, de ne pas dépasser), non plus qu'en substituant au traitement ordinaire le traitement intensif. Le résultat peut être obtenu au moyen d'une méthode que M. Fournier dénomme : *Méthode des cures mercurielles à termes tardifs*. Au lieu de soigner le malade pendant quatre ans, avec les intervalles de repos thérapeutique que l'on connaît, M. Fournier propose d'instituer le traitement pendant les deux premières années; puis de suspendre toute médication pour deux ans; de placer à la cinquième année approximativement, un second traitement, d'une durée d'un an; enfin, de suspendre derechef la médication et de refaire un troisième traitement d'un an vers la septième ou huitième année. Le traitement de deux ans permet, en général, d'obtenir « l'accalmie secondaire », accalmie généralement persistante pour un laps de quelques années.

D'autre part, la paralysie générale, le plus dangereux des accidents tertiaires qui menacent le syphilitique, commence, les statistiques l'indiquent, à entrer

en scène, pour une proportion numérique importante, avec la sixième année; elle bat son plein de la sixième à la douzième, en atteignant un fort maximum vers la dixième. Il est donc logique de placer un traitement préventif vers la cinquième année, d'une part et, d'autre part, vers la septième ou la huitième. L'efficacité de ce traitement est doré et déjà prouvée en ce qui concerne l'hérédité syphilitique, l'avenir montrera ce que la méthode est capable de produire par rapport à la paralysie générale.

Méthode opportuniste. — Cette méthode est celle qui s'adresse uniquement aux accidents en évolution; ceux qui l'appliquent traitent les malades qui présentent des manifestations syphilitiques et les laissent au repos quand ils sont guéris de ces manifestations. Ils ne cherchent donc en aucune façon à prévenir des accidents ultérieurs, à atténuer la virulence de l'infection par un traitement prolongé; ils se bornent à se laisser guider par la succession des événements, en un mot ils sont opportunistes. Cette méthode de traitement présente un avantage incontestable, c'est de laisser au mercure toute son activité, lors des poussées; tandis que l'efficacité médicamenteuse se trouve réduite par suite de l'accoutumance, quand on a recours au traitement prolongé.

Comment traiter les accidents qui surviennent?

Le traitement varie essentiellement suivant leur nature, plus encore que suivant leur époque d'apparition par rapport au chancre, car des accidents, tertiaires de par leur nature, peuvent être secondaires chronologiquement et par cela même être justiciables du traitement mixte. Nous sommes donc conduits à envisager les *indications particulières des différentes médications*.

Les préparations mercurielles constituent l'agent thérapeutique par excellence de la période virulente de la syphilis, c'est-à-dire du chancre et des accidents secondaires du côté de la peau et des muqueuses; le mercure est le médicament des lésions superficielles.

Cependant l'iode trouve l'indication de son emploi, à la période secondaire, contre la céphalée, les douleurs osseuses, périostiques, musculaires et articulaires; contre les myélopathies précoces; enfin contre les syphilides ulcéreuses précoces, l'orchite, etc.

D'autre part, toutes les syphilides ne bénéficient pas également de l'action du mercure; quand on se trouve en présence de syphilides malignes précoces, il faut bien savoir que le mercure est souvent mal supporté et que la médication tonique, l'emploi du sirop iodo-tannique favorisent bien plutôt la guérison que la mercurialisation, sans doute parce qu'ils modifient le terrain, améliorent l'état général.

C'est à la période tertiaire que l'iode a l'indication de son emploi. L'iode est le médicament par excellence des gommés et des syphilides ulcéreuses, des lésions artérielles, des lésions nerveuses, de la plupart des accidents viscéraux; nous disons de la plupart et non de tous, car il faut l'employer avec circonspection dans les syphilopathies laryngées où il peut être l'occasion d'œdème aigu de la glotte et dans les affections oculaires d'origine syphilitique. L'iode est donc le remède des accidents tertiaires; mais il faut bien savoir que le mercure n'est pas moins nécessaire contre les accidents tertiaires, et qu'il doit toujours être associé à l'iode, quand celui-ci n'est pas employé comme pré-